



Bruxelles, le 4 octobre 2021
(OR. en)

12101/21
ADD 1

LIMITE

FISC 146
ECOFIN 868

NOTE POINT "A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de conclusions du Conseil relatives à la liste révisée de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales - Approbation = Déclaration de l'Autriche, de Chypre, du Danemark et de la Grèce

Déclaration de l'Autriche, de Chypre, du Danemark et de la Grèce

Afin de ne pas compromettre l'actualisation de la liste dans son ensemble et de reconnaître les évolutions positives intervenues dans de nombreux pays tiers, l'Autriche, Chypre, le Danemark et la Grèce acceptent les conclusions du Conseil proposées. Des progrès rapides et visibles sont attendus de la part de la Turquie, qui seront vérifiés grâce à un suivi régulier des progrès techniques accomplis en ce qui concerne l'échange effectif de renseignements relatifs aux comptes financiers.

En conséquence, le respect du délai fixé pour résoudre les problèmes techniques qui subsistent afin d'échanger de manière effective des données dès que possible, et au plus tard le 31 décembre 2021, sera surveillé de près.

L'Autriche, Chypre, le Danemark et la Grèce comptent que la Turquie procédera à l'échange effectif de renseignements relatifs aux comptes financiers pour l'exercice 2020 et les suivants avec tous les États membres conformément à la NCD et se conformera ainsi à l'obligation qui lui incombe au titre de la NCD d'échanger avec tous les partenaires concernés et appropriés des renseignements relatifs aux comptes financiers.